

Nice, le 13 février 2012



Le Président

Monsieur Gérard MIGNOT
Cambraye
37800 MARCILLY sur VIENNE

Objet : Reproduction de chiens porteurs du gène merle
Application de la Directive FCI 4/2012 par le Doggen club de France

Monsieur,

Par souci de transparence et dans la mesure où votre nom apparaît, vous trouverez ci-joint copie de la correspondance adressée à Monsieur le Professeur Bernard DENIS.

Nous prenons en même temps connaissance de la circulaire diffusée par le Comité ou le Président du Doggen Club de France et nous tenions à vous faire part de notre consternation de vous voir cautionner une telle mascarade, consistant à occulter les comptes que demande la Commission scientifique de la SCC quant à la dite "expérimentation" sur le GBN, ainsi que le fait que la circulaire indique sans ambiguïté que sa date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2012. Les amateurs de dogues allemands ne sauraient accepter une position consistant à chercher à décaler encore l'application d'une règle qui hier relevait du bon sens et aujourd'hui du droit.

De même, il est incompréhensible de voir le président de la Commission Santé couvrir le refus d'appliquer un âge minimal fixé par la FCI relatif à la lecture de radiographies en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale, tout en prônant l'extension de l'obligation à celle des coudes et ce, sans exprimer le moindre attachement à garantir la fiabilité des pedigrees.

Nos interrogations s'accroissent encore, lorsque nos adhérents propriétaires de chiens issus de lignées aux pedigrees falsifiés, se trouvent confrontés à des affectations graves considérées comme héréditaires par vos confrères.

Quels que soient les véritables objectifs recherchés lors de la création de la Commission que vous présidez, nous vous confirmons que nous resterons extrêmement vigilants sur les questions touchant à la santé du dogue allemand et que nous ne nous contenterons pas d'une politique de communication dans laquelle la praxis contredit le logos.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Cornelius SACHDÉ

Ralph FREYERMUTH

Ami D'Al : association loi du 1^{er} juillet 1901, n°W062002631

Siège social : villa Béatrice, 8 avenue Alfred Leroux, 06 300 Nice
Tél / Fax : 04 93 56 18 67 www.amidal.fr lamidal@orange.fr
Siret : 515 262 087 000175